scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND

Positions à la veille de la session d'hiver

Conseil des États

26.045 (1.12.) Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Promotion de l'activité lucrative des personnes bénéficiant d'une protection provisoire et facilitation de l'admission des ressortissants d'États tiers formés en Suisse). Modification

OUI à cette loi fédérale. scienceindustries soutient ce projet parce qu'il facilite l'accès à une main-d'œuvre qualifiée dont le besoin se fait cruellement sentir et renforce ainsi la Suisse comme pôle de recherche, d'innovation et de production. Mérite particulièrement d'être salué le fait qu'à l'avenir, les ressortissants de pays tiers titulaires d'une formation professionnelle supérieure et ayant suivi leur formation en Suisse, ainsi que les post-doctorants, pourront être plus facilement retenus sur le marché du travail suisse si leur activité présente un intérêt scientifique ou économique élevé. Parallèlement, la main-d'œuvre qualifiée déjà présente et formée en Suisse sera plus efficacement mise à profit et les obstacles administratifs inutiles pour les entreprises seront réduits.

25.4413 (1.12.) Financement intégral de Swissmedic par des émoluments et des taxes

NON à la motion. L'institut Swissmedic est aujourd'hui déjà largement financé par des émoluments et des redevances ; un transfert complet des coûts n'allégerait que marginalement le budget fédéral et alourdirait considérablement, en revanche, la charge réglementaire pesant sur l'industrie, c'est-à-dire sur la place pharmaceutique suisse.

26.3886 (1.12.) Les pharmas doivent respecter leurs engagements

NON à la motion. Le principe de réciprocité nous promet une grande complexité réglementaire, qui risque de refroidir le désir des entreprises d'adopter des modèles de tarification confidentiels. Or, ces modèles contribuent à la viabilité financière du système de santé et soutiennent la place pharmaceutique.

26.023 (7.12.) Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) », projet 2

OUI à l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, mais pas de charges supplémentaires pour l'industrie. Une intégration fiable de la Suisse au marché européen de l'électricité revêt une importance capitale pour la sécurité d'approvisionnement et l'offre de prix de l'électricité avantageux, par conséquent pour la compétitivité, en particulier de l'industrie à fort coefficient d'énergie. Lors de la mise en œuvre au niveau national, il convient toutefois de veiller à ne pas compromettre les avantages de l'accord par des coûts supplémentaires pour les consommateurs d'électricité. scienceindustries soutient donc, sous l'article 15 de la loi sur l'énergie (EnG), la proposition de la majorité de la commission qui supprime les rémunérations minimales actuelles pour les petites installations de production d'électricité renouvelable. Le maintien de ces rétributions par le biais du fonds de contribution au réseau, tel que prévu par la proposition minoritaire, imposerait au fonds des obligations de soutien supplémentaires, accroîtrait ses besoins de financement et accroîtrait ainsi la pression sur la contribution au réseau. Compte tenu du niveau déjà élevé des coûts de réseau réglementés, il convient d'éviter tout surcroît de charge via la redevance d'accès au réseau. scienceindustries recommande donc de s'en tenir à la proposition de la majorité de la commission et de rejeter celle de la minorité

25.4191/25.4192 (8.12.) Renforcement des industries et de la recherche suisses / Améliorer les conditions d'investissement pour les entreprises

OUI aux deux motions. Face à la concurrence internationale accrue entre les sites d'implantation et compte tenu de l'impôt minimum de l'OCDE, la Suisse a besoin de conditions-cadres internationalement compatibles qui favorisent les investissements dans la recherche, la production et l'innovation. Ce préalable permet de garantir à long terme la création de valeur ajoutée et des emplois hautement qualifiés en Suisse.

26.4540/26.4541 (10.12.) Rabais et rétrocessions dans l'AOS

NON aux deux motions. Les données sur lesquelles s'appuie le rapport du CDF renvoient à des analyses par échantillonnage et aux estimations qui en découlent. Or, le rapport repose sur des données erronées, car il prend également en considération les avantages légalement autorisés au sens de l'art. 55, al. 2, LPTh, qui ne sont absolument pas soumis à l'obligation de déclaration prévue par le droit de l'assurance maladie. Parallèlement, le commerce de gros, acteur central de la chaîne d'approvisionnement, n'est pas pris en compte. La valeur probante du rapport étant donc très limitée, il n'est pas possible d'en tirer des généralisations concernant l'ensemble du marché. Avant d'adopter des mesures de grande envergure, telles qu'une interdiction générale des remises ainsi que des demandes de remboursement rétroactives sur dix ans, associées à des baisses de prix forfaitaires, il est impératif de disposer d'une base factuelle transparente et juridiquement claire, laquelle doit être préalablement soumise à discussion au sein des commissions ad hoc.

26.3224 (14.12.) Des semi-conducteurs suisses dans les drones d'attaque russes ? Mettre enfin un terme au contournement des sanctions par le biais de pays tiers

NON à la motion. La Suisse s'est ralliée aux sanctions de l'UE contre la Russie et a mis en place des interdictions d'exportation étendues, notamment pour les biens

à double usage et les technologies critiques ; cela vaut aussi pour les livraisons transitant par des pays tiers. Les entreprises suisses sont tenues de respecter les obligations de diligence en vigueur et d'exclure contractuellement toute réexportation vers la Russie. Le SECO, les autorités douanières et les partenaires internationaux collaborent étroitement pour empêcher tout contournement et sanctionner systématiquement les infractions.

26.3515 (14.12.) Protéger durablement la culture de la betterave sucrière

OUI à la motion. La betterave sucrière illustre parfaitement les défis auxquels l'agriculture est confrontée en matière de protection des cultures. Cette plante est vue comme une culture fortement subventionnée. La motion ne réclame pas de soutien au marché, mais à la recherche. La culture sans pesticides montre en effet à quel point cette recherche est nécessaire puisque le rendement sucrier y est inférieur d'environ 15 %. En l'absence de variétés résistantes et de stratégies de protection efficaces, le rendement de l'ensemble de la culture diminue et, avec lui, le degré d'autosuffisance. La Constitution fédérale exige une production alimentaire performante qui ménage la ressource. Quiconque souhaite atteindre cet objectif dans le domaine de la betterave sucrière doit viser à protéger efficacement les cultures.

26.4490 (15.12.) Atteindre les objectifs climatiques. Introduire un mécanisme d'intervention

NON à la motion. Les bases légales existantes prévoient déjà un réexamen régulier et un développement continu de la politique climatique. Un mécanisme d'intervention supplémentaire serait superflu. Pour atteindre les objectifs climatiques, il faut plutôt des conditions-cadres fiables et une sécurité de planification qui favorise les investissements à long terme.

Conseil national

26.023 (dates de traitement diverses) Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) », projets 1, 5, 6, 7, 8, 9

OUI aux « Bilatérales III ». scienceindustries soutient ce paquet d'accords, car il garantit l'accès au marché intérieur de l'UE, à la main-d'œuvre qualifiée et aux programmes de recherche européens, atouts essentiels pour les industries chimiques, de la pharma et des sciences de la vie tournées vers l'exportation. Ce paquet offre sécurité juridique et prévisibilité, renforce la compétitivité de la Suisse en tant que site économique et prévient une érosion insidieuse des accords bilatéraux existants.

21.432 (3.12.) Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières

La critique de fond formulée par scienceindustries à l'égard d'une compensation carbone aux frontières reste valable. Une éventuelle réglementation spéciale doit rester strictement limitée à l'industrie du ciment et ne s'étendre en aucun cas à d'autres branches. Il est impératif de garantir la conformité avec les règles de l'OMC, de renoncer à un alignement général sur les règles d'origine de l'UE et de prévoir une restitution à l'exportation inscrite dans la loi pour les produits réexportés. En même temps, la charge administrative doit être réduite au minimum. scienceindustries salue le mécanisme de déclenchement proposé par le Conseil fédéral, dont l'activation doit reposer sur des critères clairs, transparents et objectivement vérifiables.

21.426 (16.12.) Méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R

OUI au projet de la CSEC-N (initiative parlementaire). Un soutien accru aux méthodes 3R, associé à des procédures d'autorisation à la fois contraignantes et efficaces, telle est bien la meilleure voie pour promouvoir le bien-être animal, réduire la bureaucratie inutile et préserver la compétitivité internationale de la Suisse comme pôle de recherche.

25.078 (16.12.) « Oui à un avenir sans expérimentation animale ». Initiative populaire

NON à cette initiative. L'interdiction ou la forte restriction des expérimentations animales porterait gravement atteinte à la recherche biomédicale et au développement de nouvelles thérapies, affaiblissant du même coup l'attrait de la Suisse en tant que pôle de recherche et pôle économique. Cette initiative populaire met en péril la recherche, l'innovation, les investissements et les emplois très qualifiés en Suisse, sans pour autant améliorer le bien-être animal à l'échelle mondiale, puisque la recherche pourrait être délocalisée vers des pays ayant des normes moins strictes. Plutôt qu'une interdiction, la voie éprouvée reposant sur le principe des 3R (Replace, Reduce, Refine), alliée au développement systématique de méthodes alternatives, est la plus efficace.

scienceindustries est l'association professionnelle de l'industrie chimique, pharmaceutique et des sciences de la vie. En assurant 50 % de la totalité des exportations du pays, nos 250 entreprises membres constituent le premier secteur d'exportation et fournissent 40 % des dépenses privées en recherche en Suisse.

Vos interlocuteurs :
Stephan Mumenthaler, directeur
Tél. 044 368 17 20
stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Anne Cécile Vonlanthen, responsable Affaires publiques & Communication
Tél. 044 368 17 44
annececile.vonlanthen@scienceindustries.ch

Avis : à compter de la session d'hiver 2026, l'envoi postal de nos prises de position sera supprimé, leur distribution se fera exclusivement par voie numérique.